



DOCUMENTS DE RENTREE 2026-2027

Ecole

Courriel Accueil : accueil@saintetherese-bougival.fr

Courriel Direction : directionecole@saintetherese-bougival.fr

*École Sainte Thérèse
7 quai Boissy d'Anglas
78380 Bougival
Tél : 01 30 78 16 80*

Informations Générales

Rentrée

Mardi 1 septembre

Elémentaire	CM2 : 8h30	CM1 : 8h40	CE2 : 8h50	CE1 : 9h	CP : 9h10
Maternelle	GS : 9h20	MS : 9h30	PS : 9h45 (ordre alphabétique de A à L) classe toute la journée		

Jeudi 3 septembre

Maternelle : PS : 9h (ordre alphabétique de M à V) classe toute la journée

Attention, pas de classes pour les autres élèves de PS ce jour-là.

Les parents de PS sont autorisés à rentrer dans l'école du 1er septembre au 18 septembre 2026.

Sorties

Elémentaire **16h25** Maternelle **16h20**

Pas de garderie du matin ce jour, mais la cantine, la garderie du soir ainsi que l'étude seront assurées.

Réunions de rentrée pour tous les cycles

Mardi 8 septembre à 18h00 : cycle 1(maternelle).
Vendredi 11 septembre à 18h00 : cycle 2 (CP, CE1 et CE2).
Lundi 14 septembre à 18h00 : cycle 3 (CM1 et CM2).

Réunions parents/professeurs (livret 1^{er} semestre)

Lundi 1^{er} février cycle 2
Mardi 2 février cycle 1
Jeudi 4 février et vendredi 5 février cycle 3

Photos (A noter aucun autre rappel ne sera fait)

Vendredi 11 septembre 2026

Entrées et sorties de l'établissement

Les entrées et sorties de l'établissement se font pour tous par la porte latérale sous le pont.
Selon que les enfants sont à l'école ou au collège, les horaires diffèrent, mais le règlement suivant s'applique à tous :

Les enfants devront rentrer dans l'enceinte de l'établissement sitôt leur arrivée.

- À 11h30 et 16h25 les enseignantes accompagneront les élèves à la grille principale, les parents ne pourront pas entrer dans l'établissement aux heures de sortie
- Les propriétaires de deux roues doivent entrer après avoir posé pieds à terre.

- Seuls les 2 roues non motorisés peuvent être garés à l'intérieur de l'établissement. Les vélos doivent toujours être attachés à l'aide d'un antivol.

Dans tous les cas, l'établissement ne pourra être tenu responsable d'un vol éventuel.

- A aucun moment, les chiens ne sont admis dans l'enceinte de l'établissement, qu'ils soient tenus en laisse ou pas, « gentils » ou non.
- La fluidité des entrées et sorties nécessite que l'espace devant le petit portail soit libéré et que nul n'y séjourne en y bavardant, enfants ou parents.
Cette fluidité est d'autant plus importante que la **dangerosité de la N13** n'est plus à prouver.

Les cours commencent à 8h30, chaque enfant doit être présent dans sa classe pour **8h25**. **Le portail sera définitivement fermé à 8h30. Les enfants devront alors être gardés par leurs parents jusqu'à 10h00.**

Le retard doit relever de l'exceptionnel, il perturbe la vie de classe, et sa mise en route. En outre il ne permet pas à l'enfant de débiter sereinement sa journée.

INFORMATION : Durant la première quinzaine du mois de septembre, seuls les parents de PS seront admis à entrer dans l'établissement. Ils pourront accompagner leur enfant jusqu'à la classe de PS et devront ressortir immédiatement après.

Horaires

Les lundi, mardi, jeudi et vendredi (pas de classe le mercredi)

Matin : de 8h30 à 11h30

Après-midi : de 13h15 à 16h30

Les externes ne peuvent rentrer qu'à partir de 12h55.

Horaires de l'Etude dirigée pour le CP et étude surveillée du CE1 au CM2

Les lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 16h45 à 17h45

Horaires de la garderie

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 7h45 à 8h10 et de 16h30 à 18h30



Les veilles de vacances étude et garderie se termineront à 17h30.

Le goûter pour les enfants restant à l'étude et à la garderie est à fournir par les parents.

La garderie pour les élèves de maternelle a lieu de 16h30 à 18h30.

Du CP au CM2 les élèves inscrits ne peuvent pas sortir de l'étude ou être récupérés avant 17h45.

Les sorties après 16h30 s'organisent selon les horaires suivants :

17h15 : maternelle

17h45 : maternelle et primaire

18h15 : maternelle et primaire

Les élèves du CP au CM2 doivent obligatoirement être inscrits à l'étude jusqu'à 17h45 : ils ne sont pas admis à la garderie des maternelles exception faite des élèves qui ont des activités périscolaires dans ces horaires.



Pour la cantine, les études et la garderie, aucun changement ne sera accepté après le 7 septembre (sauf modification d'organisation familiale justifiée). Après cette date, la facturation sera effective pour le trimestre.

Absences et retards

Toute absence ou retard doit être signalé avant 10h00 :

- au 01 30 78 16 80 (accueil)
- par mail accueil@saintetherese-bougival.fr
- dans le cahier de liaison dès le retour de l'enfant.

APC (Activité Pédagogique Complémentaire)

L'APC est un temps privilégié de travail pour vos enfants avec leurs enseignantes, qui se fera en petit groupe.

Le but de l'APC est d'apporter une remédiation ponctuelle à vos enfants sur une notion dans laquelle ils rencontreraient quelques difficultés passagères

Nous vous demandons de signer l'autorisation parentale annuelle dans le cahier de correspondance.

L'APC se fait sur le temps du midi deux fois par semaine le mardi et le jeudi.

Attention cas particulier pour le mois de Septembre :

Tous les enfants du CP au CM2 passeront en APC, par petit groupe, afin de procéder à des évaluations diagnostiques de rentrée. Ces évaluations ont pour but de prendre une photo à un instant « T » des acquis de vos enfants.

Rappel du règlement financier

Les enfants sont inscrits à la garderie ou à l'étude, à l'année, selon un choix exprimé d'un nombre de jours hebdomadaires. Le tarif est forfaitaire. Tout changement sur le nombre de jours ne pourra survenir, au-delà du 8 septembre, qu'au 1^{er} janvier et au 1^{er} avril. Les changements ne seront pas autorisés en dehors de ces dates, sauf cas exceptionnel et sur présentation d'un justificatif.

- En aucun cas des absences pour des raisons religieuses, pour départ en vacances anticipé ou retour de vacances décalé ne peuvent donner lieu à remboursement de ces prestations.

Tarification de la restauration :

La tarification de la restauration se décompose de la façon suivante :

■ un abonnement annuel **forfaitaire** de 1 à 4 jours qui sert à couvrir les frais fixes engagés pour le service de restauration. **Il n'est pas remboursable.**

■ une provision de la totalité des repas de l'année qui sert à couvrir le coût des repas. Cette provision est reportée sur le compte restauration de la carte de cantine de votre enfant. A chaque passage de la carte de cantine, le coût d'un repas sera débité.

Le choix des jours se fait en début d'année et n'est pas modifiable.

Le montant de l'abonnement et de la provision sera porté sur la facture annuelle, en fonction du nombre de jours choisis. Comme pour tous les autres frais, le règlement s'effectuera au fil de l'année selon le mode de règlement choisi par les familles (8 prélèvements ou 3 chèques). Le détail des passages cantine sera accessible sur Ecole Directe. En fin d'année scolaire un ajustement sur la provision sera opéré en fonction du nombre réel de repas consommés.

Les tarifs de l'abonnement, de la provision, et du coût unitaire du repas figureront dans le règlement financier.

Pastorale

Notre établissement, catholique, a construit son projet en s'appuyant sur le message évangélique. Des enfants, issus de familles vivant une autre religion y trouvent parfaitement leur place.

Cependant le service rendu aux familles à travers le restaurant scolaire ne saurait être bouleversé du fait de règles de vie adoptées par tel ou tel.

De même le calendrier de l'Education Nationale précise les jours scolarisés et les jours fériés ou de congés. Nulle autre fête ne peut justifier l'absence non autorisée d'un élève.

Un principe prévaudra toujours : le souci de s'informer mutuellement et de communiquer.

Assurance

Notre établissement a souscrit auprès de Fides Assurances une assurance comprenant la garantie « Individuelle Accident », qui couvre votre enfant pour toutes ses activités, tant dans le cadre scolaire qu'en dehors, tant dans le temps scolaire que pendant les week-ends et les vacances.

En ce qui concerne **la responsabilité civile, il vous appartient dans le cadre d'un contrat « Responsabilité Chef de Famille » de faire le nécessaire si ce n'est déjà fait.**

Vêtements

Marquer les vêtements...

Aux vacances de Noël, de Pâques et d'été, les stocks de vêtements oubliés ou abandonnés par leurs propriétaires seront remis automatiquement à une association caritative.

La blouse est obligatoire.

Nous vous demandons donc :

- De marquer du nom de votre enfant tout ce qui peut être « enlevé ou oublié » : tenues de sport, pulls, cache-cous, blousons, sacs et chaussures de sport...

Toute tenue vestimentaire doit être adaptée et correcte, (shorts, robes et jupes juste au-dessus des genoux, pas de hauts petites bretelles, pas de débardeurs, de pantalons troués, de baskets lumineuses...).

Les tenues de sport sont réservées aux jours d'éducation physique. Le tee-shirt de Ste Thérèse sera porté obligatoirement pendant les cours de sport et pendant toutes les sorties sportives à l'extérieur de l'établissement. **Seul un certificat médical entraîne la dispense du cours d'EPS.**

Les écharpes et foulards sont interdits. Vous avez la possibilité pendant les périodes hivernales d'opter pour un cache-cou.

Droit à l'image

A l'occasion de différentes manifestations de la vie de l'établissement (photos des classes, photos individuelles, fêtes, sorties, voyages...), votre enfant pourra être photographié ou filmé.

Grâce au formulaire rempli en ligne avant la rentrée, chaque parent devra nous faire savoir s'il autorise ou non l'établissement à diffuser des images présentant son enfant, dans le cadre des actions de communication (plaquette, revue, site Internet) ou des actions pédagogiques (CD rom ou dossier pédagogique).

Cahier de correspondance et internet

Tout au long de l'année scolaire, des informations vous seront régulièrement adressées par mail. Merci à chaque famille de nous communiquer une adresse mail **qui sera consultée quotidiennement.**

Notre cahier de liaison est toujours un moyen de communication entre la famille et l'école, il devra donc être **consulté et signé régulièrement.**

Si vous avez un mot ou une réponse à une circulaire à nous transmettre, veuillez demander à votre enfant de le présenter à l'enseignante ou le remettre à l'enseignante présente au portail pour les maternelles.

Rappel : quel que soit l'âge de votre enfant, aucun congé ne peut être pris en dehors des vacances scolaires.



Les veilles de vacances étude et garderie se termineront à 17h30.

Attention en raison de la modification du calendrier scolaire quelques samedis seront travaillés pendant l'année (voir l'agenda écolien)

Toussaint :

Vendredi 16 octobre 2026 après la classe

Reprise des cours : lundi 2 novembre 2026 au matin

Noël :

Jeudi 17 décembre 2026 après la classe

Reprise des cours : lundi 4 janvier 2027 au matin

Hiver :

Vendredi 5 février 2027 après la classe

Reprise des cours : lundi 22 février 2027 au matin

Printemps :

Vendredi 2 avril 2027 après la classe

Reprise des cours : lundi 19 avril 2027 au matin

Ascension :

Mardi 4 mai 2027 après la classe

Reprise des cours : lundi 10 mai 2027 au matin

Pentecôte :

Vendredi 14 mai 2027 après la classe

Reprise des cours : mardi 18 mai 2027 au matin

Été : vendredi 2 juillet 2027

Après la classe

Dates à retenir

Photo de classe : Vendredi 11 septembre 2026

Fête de Sainte Thérèse : Jeudi 1er octobre 2026

Journée pédagogique école/collège : Vendredi 18 décembre 2026 (**établissement fermé**)

LES INSCRIPTIONS à la garderie du matin se font via le Google Forms Jusqu'au vendredi 21 août 2026

Les inscriptions à la cantine, à la garderie du soir et à l'étude ont été effectuées lors de l'inscription ou réinscription de votre enfant.

Vous pouvez vérifier vos choix en consultant le dossier d'inscription de votre enfant sur ÉcoleDirecte.

Si vous souhaitez modifier vos choix, nous vous remercions d'adresser un courriel à l'accueil entre le 2 et le 7 septembre.

L'horaire de sortie de la garderie du soir et de l'étude vous sera demandé à la rentrée via l'écolien.

Activités périscolaires

L'inscription aux ateliers se fait en ligne via le site internet avant le **vendredi 21 août dernier délai**. Un forfait de 43€ est inclus dans le prix de l'activité pour la garderie avant/après activité à l'exception de l'atelier multisports et des ateliers sur la pause méridienne.



**Les ateliers auront lieu à partir du 14 septembre au 28 juin 2027.
Tous les tarifs sont annuels. Aucun atelier n'aura lieu s'il y a moins de 5 enfants inscrits.
Toute inscription est définitive et restera facturée.**

Arts créatifs : partage et plaisir. Dessin, peinture, encre, mosaïque, poterie, collage, création d'objets...

Apprendre en s'amusant

L'un des premiers bénéfices des loisirs arts créatifs pour les enfants est qu'ils leur permettent, par le biais du jeu, d'acquérir de nouvelles connaissances.



Développer l'imagination et la communication

Au travers de choix simples comme les couleurs, les formes, les supports ou les matières qu'il va utiliser, l'enfant affirme ses propres choix, ses goûts et ses envies. En utilisant la créativité, il va ainsi pouvoir laisser son imagination s'exprimer et découvrir une nouvelle façon d'extérioriser ses émotions et ses sentiments.



Améliorer la motricité fine

Toutes les activités manuelles aideront les enfants à aiguïser leur concentration. Ils leur permettront aussi de développer leur motricité fine, en les aidant à mieux coordonner leurs gestes avec leurs idées. Ce qui leur permettra aussi de gagner en dextérité et en autonomie

L'initiation à l'art

Les loisirs créatifs présentent une dimension artistique à part entière. Ainsi, en proposant à votre petit artiste en herbe de s'essayer au dessin, à la peinture, au moulage ou à toute autre activité créative, vous lui ouvrez les portes de l'art en général et l'aider à développer sa propre sensibilité artistique.

Les élèves seront regroupés par trimestre et par niveau :



6 élèves minimum, 12 maximum

Tarif : 432 € + 35 € de fournitures

Arts plastiques**jeudi 16h45 à 17h45 du CE2 au CM2**

Un atelier d'arts plastiques est proposé aux élèves du cycle 2 et 3 (CE2/CM1/CM2) de l'école le jeudi de 16h30 à 18h. Au cours de séances, les élèves seront invités à expérimenter différentes techniques, allant du fusain à la photographie numérique.

6 élèves minimum, 12 maximum.

Tarif : 472€ +40€ de fournitures





**Anim'English (Teacher Nadia) propose
(pour l'année scolaire 2026/2027) :**

Cours d'anglais sous forme ludique et animée :

Utilisation de flashcards par thème, marionnettes, masques, chansons/comptines (with gestures), histoires, dialogues et jeux.

De cette façon, l'enfant apprend l'anglais en s'amusant !

So join me and have fun!



Tarif annuel : PS/MS/GS de maternelle : **211€**
CP/CE1/CE2 : **380€**

Chorale

lundi 12h-12h50 CM1 et CM2

Mon atelier s'appelle "**La force de la voix**".

La chorale, c'est tout d'abord le plaisir de chanter ensemble. Mais elle incite les élèves à respecter la musique et les nuances. C'est une école de maîtrise individuelle et collective.

En chantant à plusieurs voix en harmonie, les élèves doivent apprendre à s'écouter mais aussi à écouter les autres.

Le cours est constitué en plusieurs étapes: Exercices de respirations, technique Vocale, prononciation, rythmique et chant Gospel traditionnel, contemporain et moderne Jazz.

Je propose une belle expérience du chant chorale, qui est aussi l'occasion de réaliser de belles choses et j'offre à chaque élève l'opportunité de progresser à son rythme afin de bien chanter et parler pour s'épanouir.



Mon Objectif :

- **Faire découvrir et aimer le chant** en général et le gospel en particulier, qui, on le rappelle est un chant d'espoir.
- **Apprendre à chanter en groupe**
- **Apprendre à avoir confiance en soi**
- **Apprendre à s'entraider**
- **Apprendre à utiliser le chant comme un anti-stress**

Ma philosophie:

Chanter avec plaisir que ce soit en français ou en anglais:

Le plaisir de se découvrir des valeurs, des talents.

Le plaisir d'être avec les autres et le plaisir de se sentir aimé et utile.

Le plaisir de chanter pour défendre une cause.

Tarif : 176€ (2 cours d'essai)

Eveil musical	12h15-13h	lundi MS	jeudi CP	mardi GS
----------------------	------------------	-----------------	-----------------	-----------------

Premier contact avec la musique, le cours d'éveil musical animé par un professeur du **conservatoire de Bougival** s'adresse aux enfants à partir de quatre ans.

D'une durée d'une heure en petit groupe (8 enfants du même âge par groupe), le cours va sensibiliser les enfants à l'univers musical de façon générale, mais également il va les préparer à l'apprentissage potentiel d'un instrument, en leur transmettant les notions de base de solfège, de rythme, en insistant sur le développement de l'écoute.

Le cursus se déroule sur 4 années, la troisième année faisant office d'année « charnière » : à l'issue de cette 3ème année, les enfants pourront décider de poursuivre la musique par l'apprentissage d'un instrument au conservatoire, ou de continuer par une quatrième et dernière année d'éveil préparant au chant-choral.



Les 6 grands axes du cours sont les suivants :

- Découverte des instruments de l'orchestre (mais au fait : qu'est-ce qu'un orchestre ?) :

Les enfants seront amenés à apprendre, tout au long des trois années, à reconnaître par quelques jeux toutes les grandes familles d'instruments de l'orchestre, autant par leurs aspects visuels que par leurs caractéristiques sonores.

Cela fait ainsi office d'initiation et de préparation en prévision des découvertes d'instruments régulièrement organisées avec les professeurs d'instruments du conservatoire.

- **Apprentissage de l'écoute et de la mémoire auditive :**
Les enfants apprendront à savoir écouter (en se concentrant) un extrait d'Opéra, de Concerto et à mettre une émotion sur leur ressenti en laissant libre court à leur imaginaire. Ils seront ensuite capables de reconnaître une hauteur, un instrument, un mode (majeur/mineur), une nuance (forte, piano).
- **Culture musicale :** Qu'est-ce qu'un compositeur ? Un opéra ? Un concerto ? Plusieurs pièces majeures du répertoire seront racontées aux enfants : La Flûte Enchantée, L'Enfant et les Sortilèges, l'Apprenti Sorcier...

- Savoir se déplacer en rythme sur la musique : Grâce à quelques jeux ludiques (chaises musicales, rondes), les enfants apprennent à se mouvoir dans l'espace et à ressentir la musique par le corps.
Cela les prépare à l'utilisation future d'un instrument, et au travail du rythme.
- **Initiation au solfège :**
L'apprentissage de la clé de sol et des rythmes basiques (noire, blanche, croche...), l'initiation à la clé de fa et aux tonalités (majeures/mineures) et la découverte des nuances et des partitions offrent une base théorique aux enfants avant la poursuite éventuelle des cours de solfège au conservatoire.
- Chant : Premier instrument auquel l'enfant a directement accès, le chant conclue les séances et permet de faire un lien direct entre toutes les activités du cours et le ressenti direct de l'enfant : des chants avec des notes explicitement chantées (ex : do, ré, mi la perdrix) permettent la mise en place d'une échelle son / note pour l'enfant.

Des cours publics et le gala de fin d'année permettent aux parents de partager les connaissances et l'évolution de leurs enfants.

Tarif 395€ + 70€ d'adhésion au conservatoire

Solfège	12h15-13h	vendredi à partir du CE1
----------------	------------------	---------------------------------

Inscription directement au conservatoire

Théâtre	lundi 16h45 à 18h pour les Cycles 2 et 3
----------------	---

Contenu de l'atelier	Objectifs
- Echauffement physique et vocal	- Construction et épanouissement de la personnalité
- Jeux théâtraux	- Améliorer son expression orale
- Improvisations	- Affirmer ses goûts esthétiques
- Travail sur texte de théâtre	- Développer le désir de connaître et d'apprendre



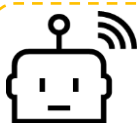
Théâtre de la Clarté

Tarif : 434€
24 élèves maximum

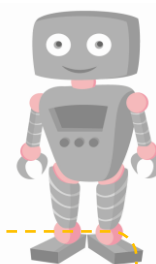


PROGRAMMATION RECREATIVE

Ateliers extrascolaires mixant code et logique mathématique



L'école de votre enfant souhaite de nouveau proposer aux élèves, pour la rentrée scolaire 2026, des ateliers extrascolaires de programmation informatique ; un moyen ludique de développer et perfectionner la logique et la créativité de l'enfant.



Une pédagogie gagnante : Apprendre tout en s'amusant

A travers les aventures du singe Ga et de ses amis Roberta le Robot et Whiskers le chat, les enfants vont découvrir les logiques du code de manière ludique et connectée, avec le logiciel de programmation du MIT (*Massachusetts Institute of Technology*) Scratch.



Pour cela, l'école a passé un partenariat avec notre structure Coding Connexion, spécialisée dans l'enseignement du numérique aux enfants. Ces ateliers hebdomadaires leur apportent de nombreux avantages :

- Mettre en pratique, de manière ludique, les apprentissages scolaires fondamentaux des mathématiques que sont la logique, l'algèbre et la géométrie,
- S'initier au langage de la programmation afin de comprendre le fonctionnement des outils numériques qu'ils utilisent au quotidien,
- Apprendre à raisonner et renforcer leur esprit d'analyse et de synthèse,
- Développer leur créativité et leur aptitude au travail de groupe en réalisant ensemble de petits jeux informatiques et/ou des animations de robots.

Tarif : 374 € pour 28 séances livret inclus

28 séances – début le 18 septembre 2026 – 14 enfants maximum

Mini-tennis

garderie de 16h30 à 17h

lundi 17h à 18h MS

jeudi 17h à 18h GS-CP

Mini PLAYER'S

Le **mini-tennis** est l'une des méthodes les plus efficaces pour familiariser les jeunes enfants au tennis de façon ludique et active au moyen d'une approche fondée sur les jeux.

Le **matériel est adapté** à l'enfant (filets bas, balles en mousse, balles soft, petites raquettes) et se joue sur des terrains de jeu aux dimensions réduites en passant par **différents ateliers**.



L'enfant apprend ainsi à apprécier le jeu plus rapidement. Il est conçu autour de règles très simples et le peu de technique enseignée est très élémentaire et facile à acquérir.

1h d'entraînement par semaine

A partir de 4 ans jusqu'à 6 ans. 6 à 15 enfants par cour.

Avoir sa propre raquette → produit avec remise

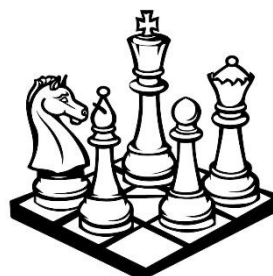
Tarif annuel (2026-2027) : 355€

Echecs

lundi 12h à 13h ou 17h à 18h CP au CM2

vendredi 17h à 18h CP au CM2

L'école d'échecs est dispensée au sein de l'école sur une période de septembre à juin.



1 h par semaine groupe ouvert à partir de 8 enfants.

Début des cours le 14 septembre 2026.

Tarif annuel (2026-2027) : 355€

Multisports

mardi 16h30 à 18h CP au CM2

vendredi 16h30 à 18h CP au CM2

LUDOVIC vous propose : Jeux traditionnels, tennis de table, badminton, gymnastique, basketball, football, rugby et tir à l'arc.

Lundi ou vendredi sur 35 semaines.



Tarif annuel (2026-2027) : 346€

CATECHISME

Chers parents,

Vous avez inscrit (ou réinscrit) votre enfant à l'école catholique Sainte Thérèse de Bougival.

Nous nous réjouissons de ce choix que vous faites de veiller à la formation humaine et chrétienne de votre enfant.

Comme vous le savez sans doute, pour ce qui est de la formation chrétienne, nous avons – dans le cadre de l'école - des temps forts de célébration et d'annonce de l'Évangile avec les enfants et les professeurs et parfois avec le Père Bonnet curé de Bougival et prêtre référent de notre établissement. L'école n'assure cependant pas le catéchisme comme tel (ni la préparation à la première communion) car cela relève de la mission des paroisses.

Nous vous joignons donc la feuille d'inscription au catéchisme de la paroisse de Bougival et nous vous invitons vivement à la remplir et envoyer dès que possible au secrétariat de la paroisse. N'hésitez pas non plus à prendre contact directement avec la paroisse si bon vous semble.

Que votre enfant puisse avoir la joie de cheminer dans la foi et la vie chrétienne grâce au catéchisme.

Les séances ont lieu avec des parents catéchistes et le Père Bonnet au presbytère de Bougival le mercredi de 10h30 à 11h30 ou le samedi de 11h00 à 12h00.

En vous remerciant pour l'attention que vous avez portée à ce courrier, nous vous assurons de notre dévouement.

Père Bruno BONNET

curé de Bougival/

Prêtre référent de l'école.

Pour information, les coordonnées de la paroisse sont les suivants.

Paroisse Notre-Dame de l'Assomption de BOUGIVAL

1, Rue de la croix aux vents 78380 BOUGIVAL

E-mail : eglisebougival@free.fr

Site : www.paroissebougival.fr

Tél: 01.39.69.01.50 ou 06.70.35.10.56

Identité enfant

Nom (de l'enfant):

Prénom :

Né le :

à :

Ecole :

Classe :

Baptisé le :

à :

Diocèse :

Acte fourni OUI/NON)

Si non baptisé : demande le baptême OUI/NON

1^{ère} communion le :

à :

- ☐
- Mercredi 10h30 – 11h30
-
- ☐
- Samedi 11h00 – 12h00

Informations personnelles

Nom (si ≠) et prénom du Père :

Adresse :

Tel :

Mail :

Nom (si ≠) et prénom de la Mère:

Adresse :

Tel :

Mail :

Adresser le courrier ou les mails à :

En cas d'urgence, prévenir :

Informations fratries

Nombre de frères et sœurs :

place dans la fratrie :

Sont-ils inscrits au catéchisme OUI/NON

Si oui : prénoms et classe :

Eglise habituellement fréquentée le dimanche :

Aide bénévolat (cocher les cases)

- ☐
- Je peux transporter des enfants au kt : nbre d'enfants
-
- ☐
- Je peux garder des enfants de catéchistes pendant l'heure de kt
-
- ☐
- Je veux être
- catéchiste**
- en primaire
- ☐
- à l'éveil à la foi
- ☐

Décharges

J'inscris mon (mes) enfant(s) et je l'(les) autorise(ent) à participer aux activités proposées au catéchisme et à être photographié(s) dans le cadre de celles-ci pour la feuille paroissiale ou le site paroissial.

Je soussigné (e) autorise ma fille, mon fils..... à rentrer seul après sa séance de catéchisme.

Fait à le **Signature :**

A REMPLIR PAR LA PAROISSE

Contribution : OUI/NON

chèque/espèce montant :

€

Livre et Magnificat OUI/NON

chèque/espèce montant :

€



THÉÂTRE DE LA CLARTÉ

ATELIER THEATRE DE L'ECOLE SAINTE THERESE BOUGIVAL

2 0 2 6 - 2 0 2 7

Contenu de l'atelier

- Echauffement physique et vocal
- Jeux théâtraux
- Improvisations
- Travail sur texte de théâtre

Objectifs

- Construction et épanouissement de la personnalité
- Améliorer son expression orale
- Affirmer ses goûts esthétiques
- Développer le désir de connaître et d'apprendre

Le lundi de 16h45 à 18h00 - du CP au CM2

Date du 1^{er} cours : 14 septembre 2026

PHOTO

Nom de l'enfant : **Prénom**

Date de naissance : **Classe :**

CAS D'URGENCE : No de téléphone au moment où votre enfant participe à l'atelier :

No de Sécurité Sociale de la personne responsable :

	Père (ou tuteur) :	Mère :
Nom et prénom :		
Adresse :		
Code postal, ville :		
Tél (port/fixe) :		
Email :		

REGLEMENT Tarif annuel 434 €

Merci de ne prévoir aucun règlement par chèque. Le montant sera sur la facture annuelle de l'école.

Pour le bon fonctionnement des cours, nous ne pouvons pas prendre plus de 20 enfants par atelier. Nous ne confirmerons cette inscription qu'à réception de cette fiche et de la totalité des règlements.

Suite aux deux premiers cours qui servent de cours d'essai, votre inscription est un engagement à l'année, **aucun remboursement ne sera effectué**, sauf cas de force majeure : déménagement hors de la ville, longue maladie, chômage. Un remboursement prorata temporis sera effectué sur présentation de justificatifs au secrétariat pour les cas précités ci-dessus.

Au cas où le spectacle de fin d'année se jouerait au Théâtre de la Clarté, nous demanderons le jour de la représentation une participation de 5€ par personne (à partir de 8 ans)

AUTORISATION PARENTALE OBLIGATOIRE

Nous, soussigné(s) Père, Mère, Tuteur, responsable(s) de l'enfant
....., autorisons le Théâtre de la Clarté à faire soigner notre enfant
et à faire pratiquer les interventions d'urgence, suivant les prescriptions du médecin. Cette autorisation est
valable pour les activités régulières ou exceptionnelles du Théâtre de la Clarté auxquelles notre enfant pourrait
participer (atelier, spectacles, répétitions supplémentaires, sorties ...).

Je joins : • **une photo** de mon enfant • **la présente feuille d'inscription**

Fait à, le

X _____

Signature des parents ou du tuteur légal précédée de la mention « lu et approuvé »

74, avenue du Général Leclerc 92100 Boulogne Billancourt • Tél : 01.46.05.61.01 • www.theatredelaclarte.com



TENNIS & ECHECS

FICHE D'INSCRIPTION 2026/2027

NOM : _____ Prénom : _____
Date de Naissance : ____/____/____ Sexe : ☐ G ☐ F
Adresse : _____
Ville : _____ Code Postal : _____
Tél Portable Père : ____/____/____/____/____ Portable Mère : ____/____/____/____/____
Adresse e-mail* (En CAPITALES) : _____
Adresse e-mail* (En CAPITALES) : _____

☐ ÉCOLE DE TENNIS

☐ ÉCOLE D'ECHECS

ÉCOLE DE TENNIS

L'école de tennis est dispensée au sein du gymnase de l'école Sainte-Thérèse

Sur une période de septembre à juin

DÉBUT DES COURS : 14 septembre 2026

- ☐ Lundi 17h00-18h00 (Petite et Moyenne Section)
☐ Jeudi 17h00-18h00 (Grande Section et CP)

- **TARIF** : 352€ par enfant – Le matériel est fourni – Tenue de sport exigé
- Groupe ouvert à partir de 8 enfants

ÉCOLE D'ECHECS

L'école d'échecs est dispensée au sein de l'école Sainte-Thérèse

Sur une période de septembre à juin

DÉBUT DES COURS : 14 septembre 2026

- ☐ Lundi 12h-13h ou ☐ 17h00-18h00
☐ Vendredi 17h00-18h00

- **TARIF** : 352€ par enfant
- Groupe ouvert à partir de 8 enfants



En cas d'urgence, j'autorise l'AS PLAYERS à prendre toutes les mesures nécessaires : ☐ oui ☐ non

Personne à prévenir : _____

Téléphone : ____/____/____ - ____/____/____

Signature du représentant légal, précédée de la mention « lu et approuvé » : _____

CAS PARTICULIER, merci de renseigner
LA FICHE MÉDICALE dans le dossier joint.

☐ J'autorise à titre gracieux l'Association PLAYERS Academy à filmer, photographier mon enfant, à utiliser son image sur tous les supports de communication publicitaires et institutionnels et ce dans le monde entier pendant une durée de 1 an. ☐ Non

☐ J'atteste avoir bien pris connaissance des Conditions Générales de Ventes.

☐ J'accepte de recevoir des informations par SMS

TOUTE INSCRIPTION NÉCESSITE LA SIGNATURE DU DOSSIER COMPLET

AS PLAYER'S ACADEMY (TENNIS, PADEL, GOLF) Conditions Générales de Vente (CGV)



- L'AS PLAYER'S ACADEMY, (Tennis, Padel, Golf) Juniors et Adultes –

La participation à l'une des activités de L'AS PLAYER'S ACADEMY Juniors et/ou Adultes, implique l'adhésion aux Conditions Générales de Vente (CGV) ci-après et leur acceptation entière et sans réserve par l'acheteur. Les présentes « CGV » s'appliquent à toutes réservations et/ou demandes d'inscription faites auprès de L'AS PLAYER'S ACADEMY, ce que l'acheteur accepte à titre de condition essentielle et déterminante.

• RESERVATION/ INSCRIPTION

La réservation pourra se faire, dans la limite des places disponibles, par courrier, par email, par téléphone ou en ligne sur le site internet de L'AS PLAYER'S ACADEMY (ASPA).

La réservation sera valable durant 15 jours jusqu'à réception par l'ASPA du dossier d'inscription accompagné du règlement dû et ce jusqu'à 7 jours avant le début de l'activité. Passé ce délai, la réservation sera annulée.

Aucune réservation ne pourra être prise passé le délai de 7 jours avant la date de rentrée aux Écoles de Sports Juniors ou Adultes de l'ASPA.

L'inscription définitive à une activité de l'ASPA Juniors ou Adultes est prise en compte à la réception du dossier d'inscription complété et signé par vos soins et qui comprend :

- Les fiches d'informations/inscriptions (*civilité, sport, enfants et/ou parents*).
- La décharge de responsabilité pour les Juniors.
- Le certificat médical.
- La fiche Options & Tarifs (selon les formules).
- Les conditions générales de vente ci-jointes.
- La fiche du règlement intérieur ou Charte.

Le règlement est dû pour l'année. Le solde est exigible au plus tard le jour de la rentrée à l'une des activités Juniors ou Adultes de l'ASPA.

• INFORMATIONS

Dès la réception de votre dossier d'inscription, accompagné de votre règlement, nous vous adresserons sa confirmation accompagnée de la facture acquittée.

• PRIX

Nos prix sont exprimés en euros.

Ils incluent :

- Les frais de dossiers.
- Selon la ou les formules choisie(s), l'enseignement et l'encadrement des activités sportives.
- Les assurances (sauf garantie annulation).

Ils excluent :

- Les transports (sauf indication contraire spécifique ou options retenues).
- Les frais de l'élève dits « extras » (achats personnels, boissons...).
- Les frais médicaux.
- Les frais généraux (accompagnement et transport du participant et d'un accompagnant de l'ASPTGA) en cas de retour prématuré du participant au cours des activités, pour des convenances personnelles ou en cas de renvoi. Ces frais seront intégralement à la charge de l'acheteur et aucun remboursement ne sera effectué.

• PAIEMENT

Tout règlement est effectué soit par chèque, à l'ordre de l'ASPA, par virement, par carte bancaire (Télépaiement Terminale), ou par télépaiement internet ou espèces.

Tout paiement fait l'objet d'une facturation par l'ASPA à l'acheteur. Le règlement doit être effectué en Euros. Sous réserve des facilités de paiement possibles, il doit intervenir au plus tard à la date limite figurant sur la facture.

En cas de retard de paiement, l'ASPA est en droit de réclamer de plein droit, sans mise en demeure préalable, des intérêts de retard calculés sur la base d'une fois et demie le taux légal en vigueur par mois de retard et applicables à compter du premier jour suivant la date limite de paiement figurant sur la facture, jusqu'au jour du parfait paiement.

Toute année est intégralement due dans sa totalité.

Des facilités de paiement précisées ci-dessous peuvent être accordées :

Vous avez la possibilité de régler par chèque en 3 fois sans frais. Les 3 chèques doivent être remis à l'inscription (Encaissement Septembre, Décembre, Mars).

• ASSURANCE

Chaque participant bénéficie d'une assurance souscrite par l'ASPA qui couvre :

- La responsabilité civile dans le cadre des activités dispensées par l'ASPA.
- Une assurance individuelle accident en cas d'accident survenant lors des activités dispensées par l'ASPA.
- En dehors de l'assurance de l'ASPA, nous conseillons au participant de souscrire à des garanties complémentaires.
- Licence sportive : Le participant doit être détenteur de la licence sportive spécifique (FFT, FFG).
- La perte ou le vol de matériels sportifs ou biens personnels, le risque de maladie antérieurement à la rentrée du participant à l'Ecole de Sports Juniors ou Adultes de l'ASPA restent sous l'entière responsabilité du participant ou de ses représentants légaux, aucune assurance de l'ASPA ne couvre les événements vols ou pertes.

L'AS PLAYER'S ACADEMY ne propose aucune garantie annulation.

• DESISTEMENT DE L'ACHETEUR – INTERRUPTION

Une faculté d'annulation vous est accordée jusqu'à 7 jours après la date de rentrée à l'une des activités Juniors ou Adultes de l'ASPA. (75 € de frais de dossier à retenir par inscription pour tout désistement).

En cas d'annulation pour quelque motif que ce soit, il sera retenu les montants suivants :

- Annulation jusqu'à 14 jours après le début de l'activité :	0% du montant total
- Annulation de 15 à 30 jours après le début de l'activité :	30% du montant total
- Annulation au-delà de 30 jours après le début de l'activité :	100% du montant total

Toute annulation devra être signifiée par lettre recommandée, la date d'envoi de la poste faisant foi.

Tout désistement de l'acheteur après 14 jours de la date du premier jour d'activité entraîne l'application des conditions d'annulation ci-dessus et ce sur la totalité du montant dû au titre de la formule choisie, peu importe que le participant ne prenne pas part aux activités.

Toute année commencée à l'une des activités Juniors ou Adultes par le participant est due dans sa totalité par l'acheteur. En cas d'interruption en cours d'année par le participant ou la non-participation à une partie des activités de l'ASPA Juniors ou Adultes, quel que soit la cause, l'acheteur ne pourra prétendre à aucun remboursement de la part de l'ASPA.

• FORCE MAJEURE – MODIFICATIONS – ANNULATION

L'ASPA est libérée de toute obligation au terme des présentes conditions à raison de la survenance d'événements constitutifs de force majeure ou résultats du fait d'untiers.

Le programme des activités (et a fortiori les horaires) qui serait donné par l'ASPA ne le serait qu'à titre indicatif. Les modifications qui pourraient être apportées ne pourront donner lieu à aucun remboursement.

L'ASPA se réserve, si les circonstances l'y obligent, en cas d'événements indépendants de sa volonté, sans indemnité de quelque nature que ce soit pour l'acheteur, le droit :

- De modifier un lieu pour le déroulement des activités ou de modifier ses prestations dans la mesure où les prestations offertes sont de qualité au moins égales ou supérieures ou sont équivalentes à celles initialement proposées.
- De modifier les dates des activités en fonction des disponibilités et impératifs imposés par le(s) prestataire(s) sélectionné(s).
- De modifier les dates ou partie de prestation, au plus tard 30 jours avant la date de rentrée à l'une des activités Juniors ou Adultes de l'ASPA, si le nombre de participants dans la catégorie concernée s'avérerait être insuffisant. Dans ces hypothèses, au cas où l'acheteur n'accepterait pas les modifications proposées ou en cas d'annulation pour tel motif, l'acheteur ne pourrait que prétendre au remboursement des sommes versées, au prorata des prestations non reçues.
- D'annuler le service « NAVETTES PLAYER'S », de l'ASPA, en cas de grève de transports ou de fortes intempéries (*neige, etc...*).

• PRISE EN CHARGE

La prise en charge du participant s'effectue par le responsable de l'ASPA, dès son arrivée sur le site d'encadrement sportif (terrain de Tennis, de Padel, parcours de Golf) ou au point de départ et jusqu'au point de retour pour les transferts pris en charge par l'ASPA.

En cas de transferts (accompagnement en véhicule) pris en charge par l'ASPA (tournois, compétitions par équipe), aucune prise en charge ne sera effectuée si le participant de plus de 16 ans n'est pas muni de ses papiers d'identité nécessaires ou si l'état de santé du participant ne lui permet pas d'effectuer le voyage.

• DEGRADATION

Toute dégradation constatée sur le(s) site(s) d'accueil(s) (Club) où l'ASPA dispense des activités, sera à la charge du participant ou des parents de l'enfant responsable. Une facture des frais occasionnés sera alors adressée aux intéressés.

• REGLEMENT INTERIEUR DU CLUB LES PYRAMIDES ET CHARTE SPORTIVE

Un règlement intérieur ainsi qu'une Charte Sportive sont remis à chaque participant lors de la remise du dossier d'inscription. Ils doivent être signés par les parents et participants après qu'ils en aient pris connaissance.

Vous reconnaissez et acceptez que tout manquement au règlement intérieur ou aux présentes CGV fait encourir des sanctions au participant et peut entraîner l'expulsion du participant, sans que cela puisse ouvrir droit à un quelconque remboursement au profit de l'acheteur, ni à indemnité et ce, sans préjudice pour l'ASPA de tous dommages et intérêts. Aucune condition particulière ne peut prévaloir sur les présentes CGV. Toute condition contraire posée par l'acheteur sera inopposable à l'ASPA à défaut d'acceptation préalable écrite de cette dernière.

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) peuvent être modifiées à tout moment.

Seules les Conditions Générales de Vente (CGV) en vigueur au jour de la réservation de l'acheteur sont applicables.

Date : ____/____/20____

Renouvellement de licence d'une fédération sportive

Questionnaire de santé « QS – SPORT »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON
Durant les 12 derniers mois		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	☐	☐
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	☐	☐
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	☐	☐
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	☐	☐
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	☐	☐
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	☐	☐
A ce jour		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	☐	☐
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	☐	☐
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	☐	☐
<i>*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.</i>		

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

NOM : _____ Prénom : _____

Signature :